|  |  |
| --- | --- |
| UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS | sigleITU |

|  |
| --- |
| *Bureau des radiocommunications**(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)* |

|  |  |
| --- | --- |
| **Circulaire administrative****CACE/577** | Le 23 juillet 2012 |

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT‑R participant aux
travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
et aux Etablissements universitaires de l'UIT-R**

**Objet**: **Réunion de la Commission d'études 6 des radiocommunications
(Service de radiodiffusion), Genève, 30-31 octobre 2012**

# 1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 6 de l'UIT‑R aura lieu à Genève, du 30 au 31 octobre 2012, faisant suite aux réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C (voir la Lettre circulaire [6/LCCE/79](http://www.itu.int/md/R00-SG06-CIR-0079/en)).

La réunion de la Commission d'études se tiendra au siège de l'UIT, à Genève. La session d'ouverture aura lieu à 9 h 30.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Groupe | Date de la réunion | Date limite des contributions | Séance d'ouverture |
| Commission d'études 6 | 30-31 octobre 2012 | Mardi 23 octobre 2012à 16 heures UTC  | Mardi 30 octobre 2012 à 9 h 30 (heure locale) |

# 2 Programme de la réunion

Le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 6 est reproduit dans l'Annexe 1. Les Questions attribuées à la Commission d'études 6 se trouvent à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG06/fr>

## 2.1 Adoption de projets de Recommandation lors de la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6)

Aucune Recommandation n'est proposée pour adoption par la Commission d'études conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-6.

## 2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C organisées avant la réunion de la Commission d'études, seront soumis à ladite Commission. Après examen, cette dernière pourra décider de les faire adopter par correspondance. En pareils cas, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées (PAAS) par correspondance d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6 (voir aussi le § 2.3 ci‑dessous), s'il n'y a pas d'objection de la part d'un Etat Membre participant à la réunion.

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-6, l'Annexe 2 de la présente Circulaire contient la liste des sujets qui doivent être traités lors des réunions des Groupes de travail qui précèdent la réunion de la Commission d'études, et pour lesquels des projets de Recommandation pourraient être établis.

## 2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décide de l'éventuelle procédure à suivre pour faire approuver chaque projet de Recommandation conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT‑R 1‑6, à moins que la Commission d'études ne décide d'appliquer la procédure PAAS décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (voir le § 2.2 ci-dessus).

# 3 Contributions

Les contributions soumises suite aux travaux de la Commission d'études 6 sont traitées conformément aux dispositions énoncées dans la Résolution UIT-R 1-6.

Les membres sont encouragés à soumettre des contributions (y compris des révisions, des addenda et des corrigenda aux contributions), de manière à ce qu'elles soient reçues douze jours civils avant le début de la réunion. Les contributions doivent être reçues au plus tard sept jours civils (16 heures UTC) avant le début de la réunion. **La date limite de réception des contributions pour cette réunion est indiquée dans le tableau ci-dessus**. Les contributions reçues après cette date ne pourront pas être acceptées. Aux termes de la Résolution UIT‑R 1‑6, les contributions qui ne sont pas mises à la disposition des participants à l'ouverture de la réunion ne seront pas examinées.

Les participants sont priés de soumettre leurs contributions par courrier électronique à:

rsg6@itu.int

Une copie doit aussi être envoyée au Président et aux Vice‑Présidents de la Commission d'études 6 dont vous trouverez les adresses sur le site:

<http://alturl.com/voh2k>

# 4 Documents

Les contributions seront publiées telles qu'elles ont été reçues sur la page web, dont l'adresse figure ci‑après, créée à cet effet, dans un délai d'un jour ouvrable:

<http://www.itu.int/md/R12-SG06.AR-C/en>

Les versions officielles seront mises en ligne à l'adresse <http://www.itu.int/md/R12-SG06-C/en>, dans un délai de trois jours ouvrables.

En accord avec le Président de la Commission d'études 6, **la réunion se déroulera sans document papier**. Des équipements de réseau local hertzien seront à la disposition des délégués dans les salles de réunion. Des imprimantes sont mises à la disposition des délégués qui souhaitent imprimer des documents, au cybercafé, au deuxième sous-sol de la Tour et aux premier et deuxième étages du bâtiment Montbrillant. De plus, le Service d'assistance informatique (helpdesk@itu.int) a préparé un certain nombre d'ordinateurs portables pour les personnes qui n'en ont pas.

# 5 Interprétation

Etant donné que la réunion est prévue avec interprétation, veuillez noter que celle-ci ne sera assurée qu'à la demande des Etats Membres. Les demandes d'interprétation doivent être envoyées à l'adresse rsg6@itu.int au moins un mois avant le début de la réunion, c'est‑à‑dire le 28 septembre 2012 au plus tard. Il est indispensable que ce délai soit respecté pour que le secrétariat puisse prendre les dispositions nécessaires. Ainsi que l'a décidé la Commission d'études à sa réunion précédente, l'interprétation sera assurée uniquement le 30 octobre 2012. Il n'y aura pas d'interprétation le deuxième jour de la réunion (31 octobre 2012).

# 6 Participation à distance

Afin de faciliter la participation à distance aux réunions de l'UIT-R, les séances plénières de la Commission d'études seront diffusées en mode audio sur le web, dans toutes les langues disponibles (c'est-à-dire dans toutes les langues pour lesquelles une demande a été faite – voir le § 5), grâce au Service de radiodiffusion Internet de l'UIT (IBS).

# 7 Participation/Demande de visa

L'enregistrement des délégués/participants pour la réunion s'effectuera en ligne sur le site web de l'UIT-R. Il a été demandé aux Etats Membres, Membres de Secteur, Associés et Etablissements universitaires de désigner un coordonnateur qui sera chargé du traitement de toutes les demandes d'enregistrement relevant de son administration/organisation. Les personnes souhaitant assister à la réunion devront prendre contact directement avec le coordonnateur désigné pour toutes les activités des Commissions d'études, pour l'organisation qu'elles représentent. La liste des coordonnateurs désignés est disponible sur la page web **Informations générales et inscription des délégués** à l'adresse:

<http://www.itu.int/ITU-R/go/delegate-reg-info/en>

Le Bureau d'enregistrement des délégués ouvrira à 8 h 30 le premier jour de la réunion, à l'entrée du bâtiment Montbrillant. Vous voudrez bien noter que chaque délégué/participant devra présenter le formulaire de confirmation de l'enregistrement qui lui a été envoyé à son adresse de courrier électronique ainsi qu'une pièce d'identité avec photo pour pouvoir recevoir un badge.

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, pour les réunions tenues à Genève, veuillez consulter l'adresse: <http://www.itu.int/travel/index.html>.

 François Rancy
 Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes**: 2

Distribution:

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Etablissements universitaires de l'UIT-R

– Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Projet d'ordre du jour de la deuxième réunion de la
Commission d'études 6 des radiocommunications

(Genève, 30-31 octobre 2012)

**1** Ouverture de la réunion

**2** Adoption de l'ordre du jour

**3** Désignation du Rapporteur

**4** Résultats du GCR-2012

**5** Compte rendu de la réunion précédente ([Document 6/57](http://www.itu.int/md/R07-SG06-C-0057/en)(Rév.1))

**6** Rapports de synthèse des Présidents des Groupes de travail

 **6.1** Groupe de travail 6A

 **6.2** Groupe de travail 6B

 **6.3** Groupe de travail 6C

**7** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées

 **7.1** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir la Résolution UIT-R 1-6, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)

 – Décision de demander l'adoption

 – Décision concernant l'éventuelle procédure d'approbation à suivre

**8** Examen des Rapports nouveaux ou révisés

**9** Examen des Questions nouvelles ou révisées

**10** Suppression de Recommandations, Rapports et Questions

**11** Examen d’autres contributions

**12** Résultats des réunions de la Commission de direction de la CE 6 de l'UIT-R

**13** Etat d'avancement des Manuels, Questions, Recommandations, Rapports, Vœux, Résolutions et Décisions

**14** Liaison avec d'autres Commissions d'études ou organisations internationales

**15** Calendrier des réunions

**16** Divers

 C. DOSCH
 Président de la Commission d'études 6
 des radiocommunications

NOTE – En fin d'après-midi le premier jour, après les travaux de la Commission d'études, une brève cérémonie aura lieu pour célébrer "40 ans d'études menées par l'UIT‑R dans le domaine de la radiodiffusion télévisuelle numérique". A cette occasion, la Commission d'études 6 honorera M. Mark Krivocheev, qui a lancé ces études en qualité de Président par intérim de la CE 11 en juin 1972. La CE 6 félicitera ensuite M. Krivocheev pour son 90ème anniversaire au cours d'une brève réception.

Annexe 2

Sujets que doivent traiter les réunions des Groupes de travail 6A, 6B et 6C qui précèdent immédiatement la réunion de la Commission d'études 6 pour
laquelle des projets de Recommandation pourraient être établis

Groupe de travail 6A

Gabarits de limite spectrale pour la radiodiffusion télévisuelle numérique de Terre (Avant‑projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1206, voir l'Annexe 2 du [Document 6A/73](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0073/en)).

Caractéristiques des antennes d'émission en ondes métriques et décimétriques (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1195, voir l'Annexe 3 du [Document 6A/73](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0073/en)).

Critères de planification, y compris les rapports de protection, des services de télévision numérique de Terre dans les bandes d'ondes métriques et décimétriques (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1368-9, voir l'Annexe 4 du [Document 6A/73](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0073/en)).

Méthodes de correction d'erreur, de mise en trame de données, de modulation et d'émission pour la radiodiffusion multimédia de Terre, pour la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs dans les bandes d'ondes métriques/décimétriques (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT‑R BT.2016, voir l'Annexe 5 du [Document 6A/73](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0073/en)).

Caractéristiques d'un système de réception de référence pour la planification des fréquences utilisées par les systèmes de télévision numérique de Terre (Document de travail en vue d'un avant‑projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[DTVRX], voir l'Annexe 6 du [Document 6A/73](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0073/en)).

Critères de planification pour la radiodiffusion multimédia de Terre pour la réception mobile au moyen de récepteurs portatifs dans les bandes d'ondes métriques/décimétriques (Document de travail en vue d'un avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[ETMMPLAN], voir l'Annexe 7 du [Document 6A/73](http://www.itu.int/md/R12-WP6A-C-0073/en)).

Groupe de travail 6B

Synchronisation de l'horloge des échantillons audionumériques sur les signaux de référence vidéo (Avant-projet de nouvelle Recommandation UIT-R BS.[SYNC], voir l'Annexe 1 du [Document 6B/37](http://www.itu.int/md/R12-WP6B-C-0037/en)).

Format des fichiers pour l'échange de programmes audio avec métadonnées sur supports informatiques (Avant-projet de révision de la Recommandation UIT-R BR.1352-3, voir l'Annexe 2 du [Document 6B/37](http://www.itu.int/md/R12-WP6B-C-0037/en)).

Spécifications techniques des applications hybrides de radiodiffusion (Document de travail en vue d'un avant-projet de nouvelle Recommandation, voir l'Annexe 3 du [Document 6B/37](http://www.itu.int/md/R12-WP6B-C-0037/en))

Spécifications générales des systèmes hybrides de radiodiffusion centrés sur la radiodiffusion (Document de travail en vue d'un avant-projet de nouvelle Recommandation, voir l'Annexe 4 du [Document 6B/37](http://www.itu.int/md/R12-WP6B-C-0037/en))

Groupe de travail 6C

Commande adaptative de la qualité des images dans les systèmes de télévision numérique (Document de travail en vue d'un avant‑projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1691-1, voir l'Annexe 2 du [Document 6C/54](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0054/en)).

Optimisation de la qualité de reproduction des couleurs en télévision numérique (Document de travail en vue d'un avant‑projet de révision de la Recommandation UIT-R BT.1692-1, voir l'Annexe 3 du [Document 6C/54](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0054/en)).

Méthode d'évaluation subjective du niveau de qualité intermédiaire des systèmes de codage (Document de travail en vue d'un avant‑projet de révision de la Recommandation UIT-R BS.1534-1, voir l'Annexe 4 du [Document 6C/54](http://www.itu.int/md/R12-WP6C-C-0054/en)).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_